

Les admissions au sein du Centre de Ressources Médico-Social du CAPS se font sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec une DOUBLE orientation « Foyer CERMES ET SAMSAH », ou éventuellement ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail).

Les démarches à effectuer ::

1 - Demande d'admission

Un courrier précisant l'admission en CERMES doit être transmis à l'adresse suivante :

Carrefour d'Accompagnement Public Social
Secrétariat de direction
4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES

2 - Dossier de candidature

Après réception de votre courrier, la secrétaire chargée des pré-admissions vous transmettra une liste de documents à fournir afin de constituer un dossier de candidature.

3 - Étude du dossier

Lorsque le dossier est complet, il est étudié par une commission pluridisciplinaire qui émet un avis pour une éventuelle inscription sur la liste d'attente du CERMES.

4 - Décision de la commission

Dès que la secrétaire réceptionne le dossier, elle adresse un courrier informant de la décision de la commission.

5 - Si l'inscription sur liste d'attente est validée

La décision de la future admission appartient au directeur du pôle médico-social.

Lorsqu'une place se libère, la secrétaire informe le représentant légal.

Une rencontre sera programmée avec le chef de service du CERMES.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au :

Secrétariat de direction au 03 83 48 14 12
Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h30
Le vendredi : 8h30 - 12h00